

Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le 27 novembre 2024, à 18 h 30
en la salle Mario-Gauthier

Sont présents :	Madame la mairesse	Julie Boivin
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Marc-Olivier Leblanc Sébastien Lévesque (arrivé à 18h32) Keven Renière
	La greffière adjointe	Marie-Eve Charron
	M. le directeur général	Alain Cassista
Est absent :	M. le Conseiller	Pierre Berthiaume

2024-11-27 - 512

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h30 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Marie-Eve Charron agit comme secrétaire.

2024-11-27 - 513

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉ

2024-11-27 - 514

Adoption - Règlement numéro 812-9
Règlement modifiant le règlement numéro 812 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 812-9 lors de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2024, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2024 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que Madame la mairesse a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 812-9 modifiant le règlement numéro 812 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires;

ADOPTÉ

2024-11-27 - 515

Autorisation de signature
Acquisition de l'immeuble situé au 192, 3^e Avenue - Lot 2 082 046 du cadastre du Québec

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a signé une promesse d'achat afin d'acquérir l'immeuble situé au 192, 3^e Avenue à Sainte-Anne-des-Plaines, étant le lot 2 082 046 du cadastre du Québec pour la somme de 275 000,00 \$;

Attendu que la Ville doit mandater le notaire devant s'occuper de la préparation et la signature de l'acte de vente et nommer les signataires de l'acte de vente;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à acquérir l'immeuble situé au 192, 3^e Avenue étant le lot 2 082 046 du cadastre du Québec pour la somme de 275 000,00 \$;

Que Me Dominique Grou soit mandatée pour préparer l'acte notarié à cet effet;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désigne la mairesse et la greffière comme personnes autorisées à signer au nom de la Ville l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant pour donner plein effet à la présente résolution et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ

2024-11-27

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2024-11-27 - 516

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Julie Boivin, mairesse

Marie-Eve Charron, greffière adjointe